



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 34 - Développement de la vidéoprotection sur la commune - Phase VII-2018 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

**Développement de la vidéoprotection sur la commune
Phase VII - 2018**

**Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de
Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)**

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

	Date	Avis
Commission n° 5	20/06/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Ainsi, la mise en place du dispositif de vidéoprotection s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la Ville de Besançon et vise à satisfaire les objectifs suivants :

- La sécurité des personnes
- Le secours à personnes
- La prévention des atteintes aux biens
- La protection des bâtiments publics
- La régulation du trafic routier
- La prévention d'actes terroristes
- La prévention du trafic de stupéfiants
- La constatation des infractions aux règles de circulation.

A ce jour, 180 caméras ont été autorisées par la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Pour l'année 2018, dans le cadre de la poursuite de la politique de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance, une nouvelle phase est prévue avec l'installation de 22 caméras supplémentaires sur 20 sites, sur l'espace public bisontin.

La Commission Départementale de vidéoprotection s'est réunie le 29 mai 2018 afin d'examiner la demande d'autorisation de la Ville pour l'extension du système avec 22 caméras supplémentaires. Cette commission a validé l'installation des caméras supplémentaires sur le territoire de la commune.

En outre, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) est susceptible d'apporter son concours partiel au financement des dépenses d'investissement pour l'installation des caméras. Les taux de subvention accordés dans le cadre du FIPDR, seront calculés dans une fourchette de 20 à 50 % sur la base du budget prévisionnel de l'action.

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le déploiement de la Phase VII de la vidéoprotection sur l'espace public bisontin,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPDR, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras de la phase VII dont la liste figure en annexe,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44

Contre : 11

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité